



Société anonyme  
Société faisant appel public à l'épargne  
rue du Berceau 1  
7911 Moustier  
Registre du commerce de Tournai, numéro 140  
T.V.A. n° 401.256.237  
Numéro d'entreprise : 0401.256.237

**PROCURATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU  
18 JUN 2009**

Le (La) soussigné(e)

Personne morale :

Dénomination sociale et forme juridique :	
Siège social :	
Valablement représentée par :	Demeurant à :
1.	
2.	

Personne physique :

Nom :	
Prénom :	
Domicile :	

Titulaire de

..... actions nominatives

..... actions au porteur

de la société anonyme ROSIER,

Donne mandat à :

Monsieur/Madame....., domicilié(e) à .....

.....

Pour la/le représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROSIER, qui se tiendra au siège social le **18 juin 2009 à 11 h 30**, aux fins de prendre part à toute délibération et de voter dans le sens de son intention de vote indiquée ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

1. assister à toute autre Assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la première Assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit ;

2. prendre part à toutes décisions et votes, amender ou rejeter au nom du (de la) soussigné(e) toutes les propositions se rapportant à l'ordre du jour comme indiqué ci-dessous ;
3. aux effets ci-dessus, signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence, et généralement faire le nécessaire à l'exécution du présent mandat.

La convocation contenant l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 18 juin 2009 a été publiée au *Moniteur belge* du 25 juin 2009, dans *L'Echo* des 23, 24 et 25 mai 2009 et sur le site internet de la Société ([www.rosier.eu](http://www.rosier.eu)). Cet ordre du jour est annexé à la présente procuration.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant sur les points de l'ordre du jour. Si une intention de vote n'est pas exprimée, le mandataire votera en faveur de la proposition.

<b>A. Modification de l'objet social</b>			
Remplacement du dernier alinéa de l'article 3 des statuts	OUI	NON	ABSTENTION
<b>B. Autorisation d'acquérir et d'aliéner des actions propres</b>			
<u>Conférer au conseil d'administration</u> une nouvelle autorisation générale, valable trois ans à compter de la publication du procès-verbal actant son adoption, d'acquérir pour compte de la société des actions propres de la société sans décision préalable de l'assemblée générale, lorsque l'acquisition est nécessaire pour éviter à la société un dommage grave et imminent	OUI	NON	ABSTENTION
Conférer au conseil d'administration une autorisation générale d'aliéner les actions de la société dès lors qu'elles sont cotées, conformément à l'article 622, § 2, alinéa 2, 1°, du Code des Sociétés	OUI	NON	ABSTENTION
<u>Conférer au conseil d'administration</u> une autorisation générale d'aliéner les actions de la société sur une bourse de valeurs mobilières ou à la suite d'une offre en vente faite aux mêmes conditions à tous les actionnaires pour éviter à la société un danger grave et imminent, conformément à l'article 622, § 2, alinéa 2, 2°, du Code des Sociétés	OUI	NON	ABSTENTION
<u>Conférer au conseil d'administration</u> une autorisation d'aliéner les actions de la société dans tous les autres cas admis par le Code des Sociétés	OUI	NON	ABSTENTION
<b>C. Modification du siège social</b>			
Remplacement de l'article 2, alinéa 1er, des statuts	OUI	NON	ABSTENTION
<b>D. Modifications des statuts</b>			
Remplacement de l'article 2, alinéas 2 et 3 (Siège social)	OUI	NON	ABSTENTION
Remplacement de l'article 5 (Capital)	OUI	NON	ABSTENTION
Modification de l'article 6 (Capital)	OUI	NON	ABSTENTION
Modification de l'article 8 (Augmentation et réduction du capital social)	OUI	NON	ABSTENTION
Remplacement de l'article 9 (Acquisition et aliénation de titres propres)	OUI	NON	ABSTENTION

Modification de l'article 11 (Numérotation des alinéas et mise en conformité à la loi du 25 avril 2007 portant des dispositions diverses dont les articles 85 à 96 ont modifié la loi du 14 décembre 2005 portant suppression des titres au porteur et modification du Code des sociétés)	OUI	NON	ABSTENTION
Ajout d'un article 11 <i>bis</i> (Introduction d'un seuil statutaire conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans les émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses)	OUI	NON	ABSTENTION
Remplacement de l'article 12 (Indivisibilité des titres)	OUI	NON	ABSTENTION
Remplacement de l'article 13 (Tiers)	OUI	NON	ABSTENTION
Remplacement de l'article 14 (Responsabilité des actionnaires)	OUI	NON	ABSTENTION
Modification de l'article 15 (Conseil d'administration)	OUI	NON	ABSTENTION
Modification de l'article 16 (Réunions du conseil d'administration)	OUI	NON	ABSTENTION
Modification de l'article 17 (Pouvoirs)	OUI	NON	ABSTENTION
Modification de l'article 18 (Gestion journalière et délégations particulières)	OUI	NON	ABSTENTION
Remplacement de l'article 18 <i>bis</i> (Mise en conformité à la loi du 17 décembre 2008 instituant notamment un comité d'audit dans les sociétés cotées et dans les entreprises financières)	OUI	NON	ABSTENTION
Modification de l'article 19 (Représentation)	OUI	NON	ABSTENTION
Modification de l'article 21 (Commissaire(s) de la société)	OUI	NON	ABSTENTION
Remplacement de l'article 24 (Mission du ou des commissaires de la société)	OUI	NON	ABSTENTION
Modification de l'article 28 (Admission à l'assemblée générale des titulaires d'actions dématérialisées)	OUI	NON	ABSTENTION
Remplacement de l'article 29 (Représentation à l'assemblée générale)	OUI	NON	ABSTENTION
Insertion de l'article 29 <i>bis</i> (Droit de vote des actionnaires)	OUI	NON	ABSTENTION
Modification de l'article 30 (Pouvoirs et délibérations)	OUI	NON	ABSTENTION
Modification de l'article 36 (Répartition)	OUI	NON	ABSTENTION
Modification de l'article 37 (Election de domicile)	OUI	NON	ABSTENTION
Insertion de l'article 37 <i>bis</i> (Compétence judiciaire)	OUI	NON	ABSTENTION

Remplacement des titres et intitulés des articles des statuts	OUI	NON	ABSTENTION
<b>E. Pouvoirs d'exécution</b>			
Conférer à M. Daniel Richier tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation	OUI	NON	ABSTENTION
Conférer au notaire qui recevra l'acte, tous pouvoirs aux fins d'assurer la coordination des statuts suite aux décisions prises, et ce, tant en français qu'en néerlandais	OUI	NON	ABSTENTION

Conformément à l'article 29 des statuts de la société Rosier, l'actionnaire ne peut se faire représenter que par un actionnaire ayant lui-même le droit de vote.

La présente procuration doit parvenir au plus tard **le lundi 15 juin 2009** à la société (Rosier SA, A l'attention de l'Administrateur Délégué, rue du Berceau 1 à 7911 MOUSTIER)

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2009.

[signature]  
(Faire précéder la signature de la mention « *Bon pour pouvoir* »)

Annexe (1)